

# S.I.S.A.R.C.

Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc

Accusé de réception de la Préfecture de l'Intérieur

073-200008423-20240408-AD\_2024-011-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2024

## DECISION

### n° 2024-011

**Objet : Commande publique – Marché SIS24007 : Mise à jour de la cartographie des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Cœur de Savoie ainsi que la réalisation d'un plan d'action pour les 5 prochaines années**

**Le Président du Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie,**

Vu l'article L.2122.18, 2122.22, 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°08 du Conseil Syndical en date du 29 juillet 2020 donnant délégation à M. le Président, ou à défaut son représentant, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, les accords-cadres qui peuvent être réglementairement passés par procédure adaptée d'un montant inférieur à 200 000 € HT ;

Vu la consultation engagée le 05 mars 2024 pour cette affaire, et l'unique offre présentée par le candidat,

**Décide**

**Article 1 :** Le marché SIS24007 : Mise à jour de la cartographie des plantes exotiques envahissantes sur le territoire de Cœur de Savoie ainsi que la réalisation d'un plan d'action pour les 5 prochaines années est confié à l'entreprise suivante :

**AQUABIO – ZA du Grand Bois Est – Route de Créon – 33 750 SAINT-GERMAIN-DU-PUCH, pour un montant de 47 496,50 € HT (montant extrait du DPGF).**

**Article 2 :** La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble, 2 place Verdun - 38 000 Grenoble et par la voie de l'application « *Télérecours citoyen* » sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans le délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

**Article 3 :** M. Le payeur départemental de la Savoie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera communiqué lors du prochain Conseil Syndical.

Fait à Albertville, le 08 avril 2024

Le Président du SISARC.

François RIEU

S.I.S.A.R.C.  
Syndicat Mixte de l'Isère et de l'Arc en Combe de Savoie